



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2022-270

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone /

13-2022-09-13-00004 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat aux agents du secrétariat général commun chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes et chargés de solliciter l'émission des demandes de paiement et de la validation des ordres à payer (6 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2022-09-13-00004

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation dans les applications
chorus formulaires et chorus déplacements
temporaires au titre des différents programmes
et chargés de solliciter l'émission des demandes
de paiement et de la validation des ordres à
payer



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique
Bureau du courrier interministériel**

RAA n° :

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation
dans les **applications chorus formulaires**
et **chorus déplacements temporaires**
au titre des différents programmes
et chargés de solliciter l'émission des demandes de paiement
et de la validation des ordres à payer

La directrice du secrétariat général commun
des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2022-181 du 30 juin 2022 portant délégation de signature à Madame **Fabienne TRUET-CHERVILLE**, Directrice du Secrétariat Général Commun des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion du 17 mai 2022 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à valider les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités ainsi qu'à certifier le service fait, quel que soit le montant, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique chorus formulaires et concerne les centres financiers suivants :

- 0354-DR13-DP13
- 0354-CPNE-DR13
- 0354-DR13-DETS
- 0354-DR13-DMUT
- 0723-DR13-DD13
- 0216-CPRH-CDAS
- 0216-CPRH-CFOD
- 0215-DR13-T013
- 0217-SGAC-ASPR
- 0217-SDT2-E013
- 0134-CCRF-DR13
- 0206-DR13-P013
- 0207-PACA-PO13
- 0207-PACA-T013
- 0216-CAJC-DR13
- 0232-CVPO-DP13
- 0349-CDBU-DR13
- 0362-CDIE -DR13
- 0363-CDMA-DR13
- 0155-CAMN-D013
- 0124-CEMS-DR13
- 0218-CESG-CTRI

Article 2

Sont autorisés à valider les ordres de mission et les états de frais concernant les frais de mission et de formation, que ce soit de manière matérialisée ou dématérialisée (via l'interface informatique chorus déplacements temporaires), les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Article 3

Sont autorisés à solliciter l'émission des demandes de paiement et valider les ordres à payer que ce soit de manière matérialisée ou dématérialisée les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 3**.

Article 4

L'arrêté numéro 13-2022-211 du 29 juillet 2022 est abrogé.

Article 5

La Directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2022

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice
du secrétariat général commun
des Bouches-du-Rhône**

Signé

Fabienne TRUET-CHERVILLE

ANNEXE 1**à l'arrêté du 13 septembre 2022**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux **agents du secrétariat général commun**
chargés de la validation et de la certification
dans l'application Chorus formulaires

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
MORA	Gilles
WALAS	Laure
MAHY	Pascal
D'ANGELO	Pascal
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
IVARS	Didier
NOEL	Pascal
DUDZIAK	Stéphanie
GARELLA	Nicolas
RAVELOARISOA	Fy
LOUALICHE	Nersrine
GONZALES	Pascale
MANNONE	Pascale
MARTIN	Chloé
TIRAN	Timothé
LOGEART	Sandra
SICCO	Marc
MATTEI	Annie
HADJ	Sadia

ANNEXE 2
à l'arrêté du 13 septembre 2022
 Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents du secrétariat général commun
chargés de la validation dans l'application
Chorus déplacements temporaires

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	DESCOINS	Delphine
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	SALVETTI	Valérie
0354-DR13-DP13	GUINTI	Eric
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	FILORI	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	IVARS	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	TIRAN	Timothé
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	MARTIN	Chloé
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOLDY	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BENNAIM	Clotilde

ANNEXE 3**à l'arrêté du 13 septembre 2022**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux **agents du secrétariat général commun**
Chargés de solliciter l'émission des demandes de paiement
et de la validation des ordres à payer

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
MORA	Gilles
WALAS	Laure
MAHY	Pascal
D'ANGELO	Pascal
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
IVARS	Didier
NOEL	Pascal
DUDZIAK	Stéphanie
GARELLA	Nicolas
RAVELOARISOA	Fy
LOUALICHE	Nersrine
GONZALES	Pascale
MANNONE	Pascale
MARTIN	Chloé
TIRAN	Timothé
LOGEART	Sandra
SICCO	Marc
MATTEI	Annie
HADJ	Sadia